



Ville de Dakar

PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATEGIQUE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

ATELIER DE PARTAGE

05 janvier 2012

BUTS DE L'ATELIER

- C'est aider à mieux faire comprendre la décision du Conseil Municipal de créer la direction de la Planification et du Développement Durable.
- C'est avoir une compréhension harmonisée des concepts et des techniques utilisées.
- C'est amorcer une dynamique participative préconisée par Monsieur le Maire et le Conseil Municipal.

PROCESSUS de PLANIFICATION STRATEGIQUE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION

Partie I: Présentation de la DPDD

Partie II: Plan d'Actions de la DPDD

Partie III: Mise en œuvre du plan de développement municipal

INTRODUCTION

Définition des notions de base

Planification

- ***La planification locale se définit comme la construction d'une vision commune ou concertée entre les acteurs concernés en vue de la définition et de la réalisation, dans le temps et dans un espace donné, d'objectifs communs et négociés.***

La planification locale part donc de la base et traduit les besoins immédiats et les aspirations des populations, tout en prenant en compte les grandes orientations nationales et sectorielles

- **Objectif global de la planification : ***

Permettre à l'Autorité municipale de définir les orientations du développement urbain, d'identifier les objectifs et les priorités de développement à court et moyen terme et d'en déterminer les conditions et les moyens de réalisation (mobilisation sociale, mobilisation des moyens financiers, organisation institutionnelle...)

La ville durable

- « **Le concept** de ville durable se réfère, à la fois, à un territoire et à un modèle de vie qui reposent sur un schéma de développement à même de **procurer un bien être à la population actuelle et à venir**
- **La démarche** consiste à réduire les inégalités sociales et les dégradations écologiques, tout en considérant les impacts du développement urbain à différentes échelles (du local au global)
- **Le développement durable** repose donc sur les trois piliers que sont :
 - Le progrès économique
 - La justice sociale
 - La préservation de l'environnement



PARTIE I PRESENTATION DE LA DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE.

1 CONTEXTE

1.1 Contexte international

- Les villes et les capitales sont en compétition (compétitivité, attractivité, cadre de vie).
- Apparition et développement de la coopération décentralisée .
- Ouverture aux marchés financiers et au financement multilatéral.

1.2 Contexte National

- Politique de décentralisation
- Capitale nationale, chef lieu de région, Dakar est victime de macrocéphalie.
- Ses possibilités d'extension sont limitées par sa configuration particulière (presqu'île)
- Grandes potentialités du point de vue du transport aérien et maritime , ainsi que du développement du tourisme, de la pêche artisanale et industrielle

- Population du Sénégal: 13.000.000
- Population région de Dakar : 2.508.311 hbts 25% de la population
- Population Ville de Dakar: 1.052.817

(superficie totale de 8238 ha dont 7843 ha de surface urbanisée soit 95% du territoire).

2. JUSTIFICATION

- La création d'une Direction de la Planification et du Développement Durable procède :
 - D'une exigence légale des codes des collectivités locales et de l'environnement.
 - D'une absence de planification dans l'action municipale (pilotage à vue, endettement)
 - De la dégradation du cadre de vie
 - De l'exacerbation des problèmes sociaux
 - Une insuffisance des infrastructures, des équipements collectifs et des services sociaux de base

3. MISSIONS DE LA DPDD ET PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME

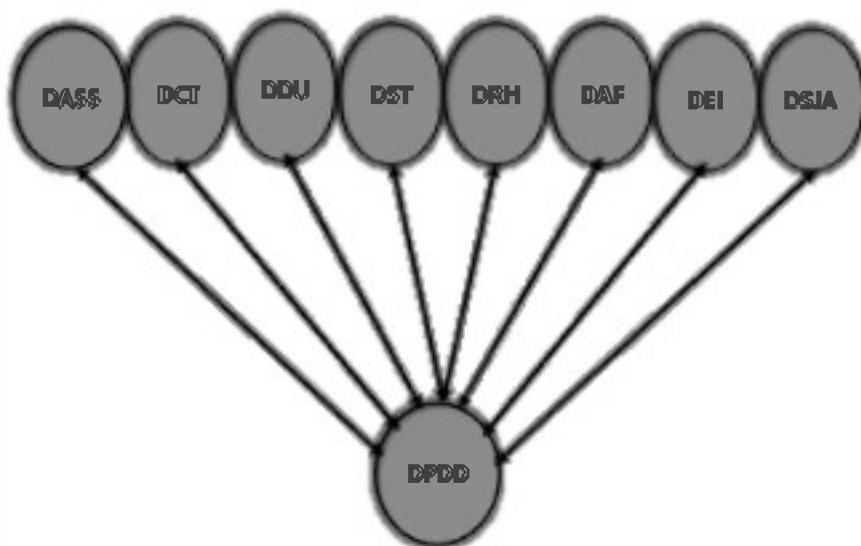
La Direction de la Planification et du Développement Durable créée par arrêté municipal assure l'exercice des pouvoirs dévolus au Maire par les lois et règlements en matière d'organisation, de promotion et de planification économique et environnementale

A ce titre, elle est chargée

- de la planification économique et environnementale
- du développement local
- des statistiques

- L'organigramme de la Direction de la Planification et du Développement Durable (DPDD) s'articule autour de quatre divisions.
 1. la Division de l'Administration et de la Logistique (DAL)
 2. la Division de la Planification et des Statistiques (DPS)
 3. la Division de l'Environnement (DE)
 4. La Division de la Promotion des Activités économiques (DPAE)
- Les quatre (04) divisions regroupent douze (12) bureaux spécialisés dont :
 - Les statistiques et la prévision (4)
 - La planification, les études et la conception(3)
 - La promotion des activités économiques(2)
 - Le financement des projets(1)
 - Le suivi-évaluation des travaux en cours, programmes et plans quinquennaux de la Ville de Dakar(2)

La DPDD au service de l'ensemble des directions de la Ville de Dakar





- Ces graphiques montrent que la DPDD doit avoir une relation d'interaction positive avec les autres directions, c'est-à-dire que la DPDD doit être au service de l'ensemble des directions pour planifier et coordonner leurs projets.
- Les domaines d'intervention et actions des différentes Directions de la Ville seront intégrés dans le plan municipal de développement durable

PARTIE II MISE en ŒUVRE de la DPDD : L'élaboration du PLAN MUNICIPAL de DEVELOPPEMENT DURABLE 2012-2017

Il s'agit d'élaborer un plan de développement économique et culturel axé sur la responsabilité sociale et environnementale afin de satisfaire aux exigences de rationalité économique, de bonnes pratiques écologiques et d'équité, principaux éléments constitutifs du développement durable.

Cette démarche comporte les quatre phases suivantes :

- Une étude monographique de la Ville de Dakar
- Un programme stratégique de planification
- Un programme de promotion des activités économiques
- Un plan d'action environnemental

▪ **1. MONOGRAPHIE de la VILLE de DAKAR**

L'étude monographique sera la carte d'identité de la Ville de Dakar.

La monographie de la Ville de Dakar permettra de mieux connaître le territoire communal (son histoire, son fonctionnement, ses contraintes, ses ressources, ses besoins et ses priorités de développement).

2. PROGRAMME STRATEGIQUE de PLANIFICATION

- Le Plan stratégique sert à déterminer la vision, les valeurs, les engagements, les objectifs, les rôles et responsabilités de la Ville de Dakar et proposera des instruments pour les atteindre. *

- Le but est de permettre à la Ville de Dakar de mieux effectuer ses missions,
- de canaliser ses énergies,
- de s'assurer qu'elle a les mêmes objectifs que ses populations,

- d'évaluer et d'adapter les projets de la Municipalité aux différents changements (institutionnels, politiques, environnementaux, économiques, etc.) en cours dans la Ville.
- Le plan stratégique municipal sera l'aboutissement du processus de **planification stratégique concertée.**

C'est aussi un outil de gestion qui permet à la Ville de décider des actions à mener pour les 5 ans à venir.

Le plan stratégique d'Investissement sera composé:

- un plan quinquennal d'investissement pour la Ville de Dakar
- un Plan d'Investissement Communal pour chaque Commune d'Arrondissement

- L'élaboration d'un plan d'Investissement quinquennal implique :
 1. Identifier des projets exécutés, en cours et à venir dans le cadre de la politique d'aménagement de la Ville
 2. Estimer les moyens et les coûts des travaux,
 3. Regrouper les projets en programmes
 4. Elaborer le budget opérationnel pluri annuel (2012-2017)
 5. Contrôler les projets pour éviter des écarts importants entre les prévisions et les réalisations
 6. Mettre en place des modalités de suivi – évaluation

Cette identification et la gestion des projets se feront selon une démarche participative

- La mise à disposition de ce Plan stratégique de 5 ans (2012-2017) constituera une initiative **inédite** dans la longue évolution de la Ville de Dakar depuis sa création à nos jours (154 ans).
- Il permettra à la Ville de Dakar d'avoir une vision globale sur ses recettes et sur ses investissements
- L'élaboration d'un plan d'investissement communal (PIC) permettra d'harmoniser les projets des CA et ceux de la Ville Dakar
- Il convient de souligner que cette planification stratégique est pour les bailleurs et les partenaires techniques une exigence de bonne gouvernance locale.

3. PROGRAMME de PROMOTION DES INVESTISSEMENTS et des ACTIVITES ECONOMIQUES

- Le but est de promouvoir la destination Dakar en matière d'investissement à caractère industriel et de services et d'informer utilement les investisseurs
- Le programme prévoit :
 - l'élaboration de guides,
 - la création d'un site web,
 - la création de kiosques d'information, de banques de données
 - des campagnes de sensibilisation sur les potentialités économiques de la Ville de Dakar, au niveau national et international.
- Tous ces outils et activités contribueront à rendre davantage accessible et visible la destination Dakar face à ses concurrents en Afrique et à travers le monde

4. PLAN d'ACTION ENVIRONNEMENTAL

Définition de l'environnement

- L'Environnement est un ensemble de systèmes en relation qui renvoie au cadre de vie. Il s'agit des milieux physique et humain pouvant être modifiés à l'échelle nationale, régionale et locale par les effets naturels et anthropiques.
- Les ressources naturelles englobent les eaux, les sols, les forêts, la flore et la faune, le soleil, les plages, etc.

1. Diagnostic environnemental

L'analyse de la situation environnementale de la Ville de Dakar fait ressortir

- La dégradation caractérisée de certains sites par divers types de pollution, l'avancée de la mer, l'érosion côtière et la disparition du couvert végétal

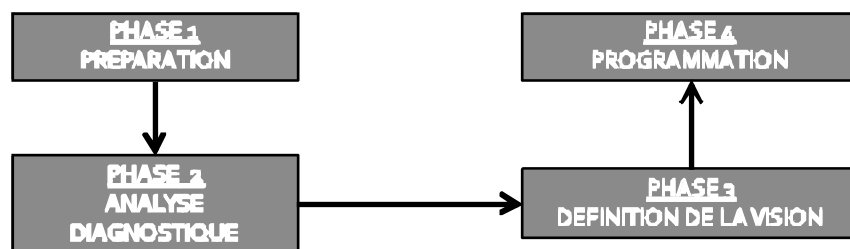
Enfin les risques industriels sont toujours d'actualité

Le plan d'action environnemental s'articule autour de quatre axes prioritaires :

- La maîtrise des données nécessaires à une bonne planification environnementale
- Le développement de l'éducation environnementale
- La préservation et la création d'espaces verts de même que la revitalisation des sites sensibles
- La gestion concertée de la voie publique (marchants ambulants, mendiants)

PARTIE III MISE en ŒUVRE du PLAN STRATEGIQUE de DEVELOPPEMENT MUNICIPAL

Cette mise en œuvre comprend les phases suivantes :



La mise en œuvre du plan stratégique comprend les phases suivantes :

1. Phase préparatoire

Lors de cette phase, la Ville de Dakar crée un comité de pilotage et procède à l'information et la sensibilisation des populations sur les dynamiques de développement communal

Durée : 1 mois

Phase 2. Analyse diagnostic

Elle commence par une revue documentaire , pour se poursuivre par des entretiens et des interviews avec les personnes ressources.

Un rapport d'étape qui fait un inventaire et une analyse des problèmes majeurs, (atouts, contraintes, situation des finances locales , tendances du développement de la Ville ainsi que la synthèse des aspirations des populations) sera présenté au cours d'un atelier en vue de sa validation.

Durée : 2 mois

Phase 3. Définition de la vision

L'objectif est définir une vision du développement de la Ville de Dakar

C'est ici que commence le processus même de la planification stratégique .

Les stratégies seront formulées à partir des analyses des deux étapes précédentes

La finalité est d'assurer à la Ville de Dakar un développement équitable et durable en harmonie avec les orientations stratégiques nationales et les politiques sectorielles.

- Durée : 1 mois

Phase 4. Programmation

C'est dans cette phase que les axes stratégiques de développement sont traduits en plan.

L'objectif est :

1. formuler les programmes et projets de développement de la Ville de Dakar
2. Procéder à l'évaluation financière des projets
3. Elaborer le schéma de financement
4. Réaliser la programmation physique et spatiale des activités retenues pour une période de cinq ans

Durée : 1 mois

Résultat

Elaboration des différents plan d'investissement :

- Un plan d'investissement pluriannuel
- Un plan d'investissement communal



MERCI DE VOTRE ATTENTION